

GRENOBLE, le

29 MAI 2013

Délégation
Départementale (DD)
de L'Isère

Service émetteur :
Professions de Santé
Affaire suivie par :
J.MAZUEL
Courriel
Jeannine.mazuel@ars.sante.fr
Tél. : 04 76 63 64 10
Fax : 04 76 51 36 28

Madame Laurence SILVESTRE
Pharmacie
10, rue de la République
38420 DOMENE

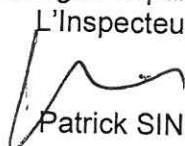
Madame,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, copie de l'arrêté en date du 29 mai 2013 :

- vous autorisant à exercer le commerce électronique de médicaments.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le délégué général et par délégation,
Pour le délégué départemental et par délégation,
L'Inspecteur,


Patrick SINSARD

Courrier transmis :

- M. le Président du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens
PARIS

**Arrêté n° 2013-1208
Portant autorisation de vente de médicaments
sur internet par une pharmacie d'officine.**

**Le directeur général
de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes**

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L 5121-5, L 5125-33, L5125-36 et R 5125-70 à 74 ;

Vu l'ordonnance n° 2012-1427 du 19 décembre 2012 relative au renforcement de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement des médicaments, à l'encadrement de la vente de médicaments sur internet et à la lutte contre la falsification des médicaments ;

Vu le décret n° 2012-1562 du 31 décembre 2012, relatif au renforcement de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement des médicaments et à l'encadrement de la vente des médicaments sur internet ;

Vu la décision n° 2013-0816 du 15 mai 2013 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de la Santé de Rhône Alpes ;

Vu la demande de Madame Laurence SILVESTRE, en date du 12 mars 2013, titulaire de la pharmacie SILVESTRE SARL GATPHARM sollicitant l'autorisation de commerce électronique de médicaments ;

Vu les pièces justificatives à l'appui ;

Arrête

Article 1^{er}. : Madame Laurence SILVESTRE titulaire de la pharmacie d'officine sise 10, rue de la République 38420 DOMENE inscrite au conseil régional de l'Ordre des pharmaciens sous le n° 103937, titulaire de la licence n° 149, est autorisée à exercer le commerce électronique de médicaments sur le site suivant :

www.pharmashopi.com

Article 2.- : Le site utilisé doit être conforme à la réglementation en vigueur.

Article 3.- : Dans les quinze jours suivant la date d'autorisation, le titulaire d'officine informe le conseil de l'ordre régional des pharmaciens de la création de son site internet de commerce électronique de médicaments et lui transmet à cet effet une copie de la demande adressée à l'ARS et une copie de la présente autorisation.

Article 4.- : En cas de modification substantielle des éléments de l'autorisation mentionnés à

l'article R. 5125-71, le pharmacien titulaire de l'officine ou gérant d'une pharmacie mutualiste ou de secours minière en informe sans délai, par tout moyen permettant d'en accuser réception, le directeur général de l'agence régionale de santé Rhône-Alpes et le conseil régional de l'ordre des pharmaciens.

Article 5- : En cas de suspension ou de cessation d'exploitation de son site internet, le pharmacien titulaire de l'officine ou gérant d'une pharmacie mutualiste ou de secours minière en informe sans délai le directeur général de l'agence régionale de santé Rhône-Alpes et le conseil régional de l'ordre des pharmaciens.

Article 6.- : Cette décision peut faire l'objet – dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté – d'un recours :

- gracieux auprès de monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé Rhône-Alpes,
- hiérarchique auprès de madame la ministre chargée de la santé,
- contentieux auprès du tribunal administratif de Lyon.

Article 7- : Le directeur général de l'agence régionale de santé Rhône-Alpes et par délégation la directrice de l'efficience de l'offre de soins sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Le Directeur général **29 MAI 2013**

La Directrice Adjointe de l'Efficience de l'Offre de Soins



Marie-Christine ALAMO-BOCCC